

Le mot charité ne désigne plus guère qu'un remède à la détresse, cependant que le service social désigne les œuvres destinées à prévenir cette détresse. Restriction que ni la logique ni l'histoire ne justifient.

Les "bonnes œuvres" que la charité accomplit au moyen-âge ne furent pas du tout remédiatrices seulement. Sans doute on y soignait les malades, on apaisait la faim, on donnait l'abri à qui était sans demeure ; mais ces œuvres réparatrices n'étaient qu'une partie restreinte du domaine où la charité exerçait ses énergies bienfaisantes. L'œuvre de l'éducation, par exemple, de l'école primaire à l'université, fut toujours regardée comme une grande charité. Les moines dépensaient leur vie à l'enseignement non seulement de la religion et des arts libéraux, mais aussi de l'agriculture et des divers métiers.

Ces bienfaits que dispensaient exclusivement les monastères étaient réputés, au premier chef, œuvres de charité.

Les grandes améliorations de bien public, telles que la construction et la réparation des routes et des ponts étaient à la charge exclusive des monastères (Nous savons si ces choses pèsent lourd sur le budget d'une nation !). Ces moines asséchaient les marais pestilentiels, les convertissant en de fertiles et somptueux jardins, paradis terrestres qui font encore l'admiration des visiteurs de la vieille Europe. Ce sont eux qui guidaient le voyageur dans ces régions dangereuses où son inexpérience aurait mis ses jours en péril. Tout cela c'était du service social et c'était aussi de la charité. Et l'Eglise, pour les bien marquer du sceau divin de la charité ces œuvres de dévouement social, ouvrait en leur faveur le trésor de ses indulgences.

Il n'est aucune œuvre moderne de service public qui ne trouve son pendant dans ces œuvres de charité du moyen-âge.

L'Etat en se substituant petit à petit à la charité privée en a restreint, atrophié les initiatives et doit maintenant, à grand renfort de lois et de sanctions pénales, opérer vaille que vaille ces œuvres d'utilité publique. — Est-ce mieux ? — Et le domaine de la charité rapetissé d'autant a perdu sa primitive signification.

Que les catholiques n'oublient pas cela et n'usent du nom de service social que comme désignant une chose moindre, non pas plus grande que celui de charité. Au surplus l'essence de la cha-